

Réunion du 6 janvier 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2014/16 - Fonctionnement des collèges privés - 3127
Dotations de fonctionnement 2014 des collèges privés sous
contrat d'association

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve pour 2014 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat – part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 922 853,51 €
- approuve l'attribution à ces mêmes collèges privés, de dotations d'un montant total de 113 814,03 € au titre de l'ajustement du forfait d'externat 2012 – part fonctionnement matériel
- décide de répartir la somme totale de 2 036 667,54 € pour le forfait d'externat – part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1
- approuve pour 2014 l'attribution à ces mêmes collèges privés d'un forfait d'externat – part personnel, d'un montant total de 1 819 892,82 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2
- décide de régler ce forfait d'externat, part fonctionnement matériel et part personnel, en trois versements pour l'année 2014, à savoir le premier tiers en janvier 2014, le deuxième tiers en avril 2014 et le dernier tiers en septembre 2014.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140106-83637-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/01/14